



Professionnels, Associations et Entreprises

Convention Clarté

Recueil des prix des principaux produits
et services au 1^{er} janvier 2026.

Crédit  Mutuel

Généralités

Ce document présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1^{er} janvier 2026.

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos Caisses de Crédit Mutuel, sur simple demande ou via www.creditmutuel.fr

Prix et TVA

Les prestations ne comportant pas la mention HT ou TTC ne sont pas soumises à TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

Le prix des abonnements et des frais d'utilisation des services de la banque à distance, ainsi que celui des opérations réalisées par la banque à distance sont hors coût du fournisseur d'accès internet ou hors coût opérateur. Le taux de change des opérations en devises inclut la marge commerciale du Crédit Mutuel.

Contacts

Votre chargé d'affaires Crédit Mutuel est votre premier interlocuteur.

Résoudre un litige

Pour toute réclamation relative aux produits commercialisés par la Banque, vous avez à disposition :

► un numéro de téléphone dédié

0 969 360 505
APPEL NON SURTAXÉ

► et des interlocuteurs privilégiés à contacter :

- votre Caisse de Crédit Mutuel, en premier lieu, via le formulaire de réclamation en ligne, par email, par courrier, ou en prenant rendez-vous.

Les réclamations formulées à l'oral (téléphone, face à face, ...) ou par messagerie instantanée (tchat), doivent être formalisées par écrit, si vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction.

■ le Service Relation Clientèle, en second lieu,

- via le formulaire de réclamation en ligne sur www.creditmutuel.fr
- ou par courrier au siège de votre Fédération.

■ le Médiateur, uniquement si vous êtes une personne physique, en tout état de cause, en cas de désaccord avec la réponse ou si aucune réponse ne vous a été apportée dans un délai de deux mois, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée :

- via son site internet www.lemediateur-creditmutuel.com
- ou par courrier : Le Médiateur du Crédit Mutuel,
63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi-Lune.

Les coordonnées des autres médiateurs sont précisées sur www.creditmutuel.fr et sur les conditions générales de Banque.

Dates de valeur

Les dates de valeur appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos Caisses et sous www.creditmutuel.fr

CMUT Direct, vos opérations en ligne

- Site Internet : www.creditmutuel.fr
- Application Crédit Mutuel pour smartphone, disponible sur Google Play Store ou l'Apple AppStore

Recommandations

Un devis est souvent la meilleure assurance d'un bon choix. N'hésitez pas à le demander à votre chargé d'affaires. Nous attirons votre attention sur les frais que vous pourriez supporter en cas d'anomalies de fonctionnement de votre compte. Nous vous invitons, dans un tel cas, à contacter votre chargé d'affaires qui examinera avec vous les solutions les mieux adaptées.

Sommaire

Gestion du compte	4
Services courants et informations	4
Suivi particulier du compte	4
Arrêté de compte	4
Offres groupées de services	5
Banque à distance	6
Abonnement à des services de banque à distance	6
Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA	7
Définitions et informations pratiques	7
Moyens de paiement – Les encassemements	7
Moyens de paiement – Les paiements	8
Moyens de paiement internationaux	11
Définitions et informations pratiques	11
Frais liés aux opérations internationales	11
Moyens de paiement à l'export – Les encassemements	11
Moyens de paiement à l'import – Les paiements	12
Monétique	13
Solutions d'acceptation	13
Commissions monétiques	13
Cartes	13
Crédits	14
Financements court terme	14
Financements moyen et long terme	15
Garanties	15
Engagements par signature donnés	15
Actes de garantie reçue	15
Autres services aux professionnels	16
Hub Business Solutions (HBS)	16
Crédit Mutuel Recouvrement	16
Épargne financière	16

Gestion du compte

SERVICES COURANTS ET INFORMATIONS

OUVERTURE D'UN COMPTE	GRATUIT
CLÔTURE OU TRANSFERT D'UN COMPTE COURANT HORS CRÉDIT MUTUEL	27,00 €
MISE À DISPOSITION DE CHÉQUIER OU DE CARNET DE BORDEREAUX DE REMISE, AU GUICHET	GRATUIT
FRAIS D'ENVOI DE CHÉQUIER OU DE CARNET DE BORDEREAUX DE REMISE, PAR ENVOI :	
▶ Frais d'envoi	Frais postaux ⁽¹⁾
▶ Supplément par commande au guichet	2,50 €
FRAIS DE DESTRUCTION DE CHÉQUIER OU DE CARNET DE BORDEREAUX DE REMISE, PAR CHÉQUIER OU CARNET	7,00 €
RELEVÉ DE COMPTE :	
▶ Mensuel	GRATUIT
▶ Autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	1,80 €
DÉLIVRANCE D'UN AVIS PAPIER DE DÉBIT OU DE CRÉDIT	1,80 €
RÉÉDITION DE MOUVEMENTS, PAR DEMANDE	11,00 €
FRAIS DE RECHERCHE DE DOCUMENTS OU D'OPÉRATIONS	
▶ Ancienneté inférieure ou égale à 12 mois ou simple	15,50 € HT sur devis
▶ Ancienneté supérieure à 12 mois ou complexe	
FRAIS DE PHOTOCOPIE, PAR PAGE	1,00 € HT
FRAIS DE RECHERCHE CONSÉCUTIVE À ADRESSE ERROÑÉE (NPAI/PND)	11,00 €
COPIE D'UN CHÈQUE OU D'UN BORDEREAU DE REMISE	9,00 €
COURRIER D'INFORMATION AUX ÉMETTEURS POUR LA MOBILITÉ BANCAIRE, ENVOI POSTAL (DESTINÉ AUX ÉMETTEURS DE VIREMENTS OU DE PRÉLEVEMENTS)	1,80 €
DÉLIVRANCE D'UNE ATTESTATION (ATTESTATIONS D'OUVERTURE DE COMPTE, DE NON FUSION DES COMPTES DE GESTION IMMOBILIÈRE...)	10,00 € HT
ATTESTATION DE SOLDES POUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES, PAR SIREN	135,00 € HT
ACTUALISATION DU DOSSIER ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE, PAR AN, À PARTIR DE	80,00 €
FRAIS DE LOCATION DE COFFRE-FORT, PAR AN, À PARTIR DE ⁽²⁾	42,92 € HT
RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX	
▶ Domiciliation connue (+ frais réels)	11,60 € HT
▶ Sans domiciliation bancaire ou étranger (+ frais réels)	26,60 € HT
CASH MANAGEMENT (REPORTING / CENTRALISATION DE TRÉSORERIE)	Nous consulter
SERVICE IBAN VIRTUELS	Nous consulter
SUIVI PARTICULIER DU COMPTE	
FRAIS ANNUELS DE TENUE DE COMPTE INACTIF DEPUIS PLUS DE 12 MOIS ⁽³⁾	30,00 €
FRAIS ANNUELS DE TENUE DE COMPTE D'ÉPARGNE SUR LIVRET INACTIF DEPUIS 5 ANS ⁽³⁾	30,00 €
FRAIS DE LETTRE D'INFORMATION POUR COMPTE DÉBITEUR NON AUTORISÉ	13,50 € ⁽⁴⁾
COMMISSION D'INTERVENTION : SOMME PERÇUE PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR L'INTERVENTION EN RAISON D'UNE OPÉRATION ENTRAÎNANT UNE IRRÉGULARITÉ DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE NÉCESSITANT UN TRAITEMENT PARTICULIER.	
▶ Frais par opération	9,00 €
FRAIS POUR PROCÉDURE DE SAISIE ADMINISTRATIVE À TIERS DÉTENTEUR (SATD) OU PAR SAISIE-ATTRIBUTION	
▶ Maximum	10 % DU MONTANT DÜ AU TRÉSOR PUBLIC OU AU CRÉANCIER 90,00 €

ARRÊTÉ DE COMPTE

Chaque arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global appliqué pour la période.

INTÉRêTS DÉBITEURS

Calcul des intérêts débiteurs : sur la base des "nombres" de la période d'arrêté, d'après la situation quotidienne des soldes en valeur avec la formule suivante : capitaux en valeur * nombre de jours * taux/360.

TEG des découvertes non autorisés : sauf accord particulier, taux plafond réglementaire pour les découvertes des personnes morales, calculé trimestriellement par la Banque de France, publié au Journal Officiel et diminué de 0,05 %.

(1) Les frais postaux dépendent du mode d'envoi (simple, recommandé, suivi premium...). (2) Service disponible dans les caisses proposant ce service. (3) Dans la limite du solde créditeur du compte. (4) Tarif pour chaque lettre.

COMMISSIONS DE RISQUE

Commission de plus fort découvert

Taux appliqué au plus fort découvert de chaque mois de la période d'arrêté.

Le taux de cette commission est soumis au plafond calculé trimestriellement par la Banque de France.

0,08 %

Commission limitée à la moitié des intérêts débiteurs de la période d'arrêté.

Commission de dépassement

Taux appliqué sur la différence entre le solde débiteur comptable le plus élevé de chaque mois de la période d'arrêté et l'autorisation.

0,30 %

COMMISSIONS DE GESTION

Frais de tenue de compte, compte en euro ou en devise, par mois :

- Association locale et Comité Social et Économique, à partir de 2,25 €
- Syndicat de Copropriétaires, à partir de 10,00 €⁽¹⁾
- Auto-entrepreneur :
 - Chiffre d'affaires confié inférieur ou égal à 1 000 €/mois 2,25 €
 - Chiffre d'affaires confié supérieur à 1 000 €/mois 7,00 €
- Professionnel, Agriculteur et Association Gestionnaire⁽²⁾, à partir de 14,00 €
- Entreprise, à partir de 21,00 €

Commission de mouvement (ou de compte), taux maximum 2,00 %^{oo}

► Minimum par arrêté trimestriel 13,00 €

Commission de confirmation de crédit

Taux appliqués sur le montant du crédit en place à la date d'arrêté 1,00 %

Commission de non utilisation de crédit

Taux appliqués à la quote-part non utilisée du crédit accordé pour la période d'arrêté 1,00 %

Frais d'écriture comptable, par écriture (facturation des mouvements au débit et au crédit du compte) 0,07 €

Fusion de comptes, par arrêté et par compte fusionné 10,00 €

Frais d'édition d'échelle d'intérêts, l'unité 7,50 €

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Cotisation à une offre groupée de services, par mois, à partir de :

- Connect Asso 4,50 € HT⁽³⁾⁽⁴⁾
- Connect Asso + 16,20 € HT⁽³⁾
- Connect CSE Syndicats 7,32 € HT⁽³⁾
- Eurocompte PRO Initial 15,15 € HT⁽³⁾
- Eurocompte PRO 21,00 € HT⁽³⁾⁽⁵⁾
- Connect Auto-Entrepreneur 9,00 € HT⁽³⁾⁽⁶⁾
- Eurocompte Agri 17,00 € HT⁽³⁾
- Eurocompte Professions de santé 14,30 € HT⁽³⁾
- Eurocompte Startup 17,05 € HT⁽³⁾⁽⁷⁾

Anciennes formules non commercialisées en 2026, par mois, à partir de :

- Eurocompte ASSO Tranquillité 3,85 € HT⁽³⁾⁽⁴⁾
- Eurocompte ASSO Confort 13,25 € HT⁽³⁾
- Eurocompte Auto-Entrepreneur 9,15 € HT⁽³⁾
- Eurocompte PRO Tranquillité 17,05 € HT⁽³⁾
- Eurocompte PRO Confort 19,90 € HT⁽³⁾
- Eurocompte PRO Sérenté 27,00 € HT⁽³⁾

Option forfaitisation des frais de gestion :

► Pour les eurocomptes PRO Tranquillité, Confort, Sérenté et Startup :

- Jusqu'à 15 000 € de flux débiteurs mensuels
- Au-delà, application de la commission de mouvement standard

► Pour l'eurocompte Agri

7,00 €/mois
Cf. Arrêté de compte
Nous consulter

Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, les relevés d'identité bancaire (à la demande), les virements SEPA (standards ou instantanés), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, les opérations de caisse, les remises de chèques, les dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement SEPA, un contrat de gestion de compte à distance, une carte de paiement à autorisation systématique (en inclusion : paiements d'opérations sur Internet et retraits d'espèces dans l'UE) et deux formules de chèques de banque par mois.

GRATUIT⁽⁸⁾

(1) Tarif mensuel, prélevé trimestriellement. (2) Est considérée comme Association Gestionnaire toute association employant trois salariés ou plus.

(3) Plus TVA sur l'abonnement CMUT Direct. (4) Remboursement de 100 % de la cotisation pour les associations sportives et culturelles à but non lucratif (hors coopératives scolaires) employant au plus 2 salariés. Pour plus de détail, contactez votre chargé d'affaires. (5) Ce tarif inclut la forfaitisation des frais de gestion pour une tranche de chiffre d'affaires confié de 0 à 40 000 €/an. Au-delà, nous consulter. (6) Ce tarif inclut une forfaitisation des frais de gestion quel que soit le chiffre d'affaires confié. (7) -30 % la 1^{re} année d'existence de l'entreprise. (8) Conformément à la réglementation.

Banque à distance

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE⁽¹⁾ (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, TÉLÉPHONE MOBILE, SMS, ETC.)

CMUT DIRECT

Offres de base, abonnement mensuel :

- Service de consultation et de gestion des comptes :

- CMUT Direct Association **3,00 € TTC**
- CMUT Direct Association Confort **8,30 € TTC**
- CMUT Direct PRO et CMUT Direct EI **4,20 € HT**
- CMUT Direct PRO Confort **10,50 € HT**
- CMUT Direct PRO Sérentité **19,75 € HT**

- Service de consultation et de gestion des documents et contrats :

- CMUT Direct Secondaire⁽²⁾ **1,00 € HT**

Options, abonnement mensuel :

- Gestion de groupes de comptes⁽³⁾

20,00 € HT

- Base tiers (gestion de listes de bénéficiaires de virements ou tirés de LCR) :

GRATUIT

- Jusqu'à 100 comptes enregistrés
- Au-delà, par compte
- Minimum

0,005 € HT

5,50 € HT

- Base mandat créancier (gestion des mandats de prélèvement) :

GRATUIT

- Jusqu'à 100 mandats
- Au-delà, par mandat
- Minimum

0,008 € HT

5,00 € HT

5,00 € HT

- Suivi des virements SWIFT GPI (Global Payments Initiative)

10,00 € HT

- Prélèvement de l'abonnement sur compte de tiers ou IBAN externe

SERVICE COMPLÉMENTAIRE, ABONNEMENT MENSUEL

- E-cautions (gestion des cautions)

5,00 € HT

SOLUTIONS D'AUTHENTIFICATION FORTE

Service Safetrans :

- Lecteur de carte, cotisation annuelle

19,00 € HT

- Carte Safetrans (en option), par carte fabriquée

7,00 €

Licence DIGIPASS, par licence

24,17 € HT

ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES

Services, abonnement mensuel :

- TWB (Transferts WEB)

14,00 € HT

- EBICS T (Transport) jusqu'à 50 comptes

45,00 € HT

- Au-delà de 50 comptes

Nous consulter

- EBICS TS (Transport et Signature) jusqu'à 5 signataires et 50 comptes

65,00 € HT

- Au-delà de 5 signataires ou de 50 comptes

Nous consulter

- Télétransmission en direct avec les experts-comptables :

- De 1 à 5 comptes

26,00 € HT

- De 6 à 20 comptes

38,00 € HT

- De 21 à 50 comptes

55,00 € HT

- De 51 à 100 comptes

80,00 € HT

- De 101 à 200 comptes

100,00 € HT

- Au-delà de 200 comptes

300,00 € HT

Services Logiciels

- Hub Business Solutions (HBS) :

Logiciels de communication multi-bancaire EBICS, de saisie d'opérations bancaires, de gestion de trésorerie, de gestion de e-notes de frais, de gestion de e-factures et de gestion de e-mandats de prélèvement

Cf. page 16

(1) Hors commissions liées au traitement des flux. (2) Contrat de banque à distance CMUT d'une entité secondaire, rattaché à un contrat principal.

(3) Option non disponible pour les contrats CMUT Direct Association et CMUT Direct PRO.

Consommations

Transmission de la banque vers le client, par enregistrement ⁽¹⁾	de 0,08 € à 0,09 € HT
Relevés de compte électroniques (format PDF)	Nous consulter
Transmission du client vers la banque	GRATUIT
Réfection de relevé de compte, par demande	20,00 € HT

TOP INFOS

Forfait mensuel incluant 15 SMS ou 15 mails par mois	3,00 € HT
► Au-delà du forfait :	
– SMS supplémentaire	0,20 € HT
– Mail supplémentaire	0,15 € HT

Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA

DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

L'Espace Économique Européen (EEE) comprend les 27 pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein. La zone SEPA (ou Espace SEPA - Single Euro Payments Area) est composée de l'EEE, la Suisse, le Royaume-Uni, Gibraltar, Monaco, Jersey, Guernesey, l'Île de Man, Saint-Marin, la Principauté d'Andorre, la Cité du Vatican, l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Moldavie.

La réglementation européenne a uniformisé les moyens de paiement "SEPA", pour le virement et le prélèvement, en euro, au sein de la zone SEPA.

Le virement, pour être éligible SEPA, doit respecter les caractéristiques suivantes :

- être libellé en euro,
- être opéré au sein de la zone SEPA,
- être de nature ordinaire (non urgent/express),
- être obligatoirement en frais partagés (option "SHARE"),
- permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (International Bank Account Number – Identifiant international d'un compte bancaire) du bénéficiaire.

Pour les virements au sein de l'EEE, la 2^e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais "SHARE" (frais partagés), tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option "SHARE".

Aux tarifs indiqués, il convient le cas échéant d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Certains moyens de paiement en revanche, tels que les chèques, effets de commerce, virements de trésorerie... n'ont pas migré vers le SEPA.

Les tarifs indiqués ci-après correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 6).

MOYENS DE PAIEMENT – LES ENCAISSEMENTS

MOYENS DE PAIEMENT SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)

► Gestion des Identifiants Crédanciers SEPA (ICS) :	40,00 € Nous consulter
– Demande d'ICS à la Banque de France	GRATUIT
– Intervention sur ICS	0,36 € Nous consulter
► Émission de SDD par Internet (CMUT Direct) ou télétransmission :	GRATUIT
– Commission de remise, par fichier	13,50 € Nous consulter
– Commission de service, par SDD Core	4,00 €
– Commission de service, par SDD B to B	
► Service d'enrichissement avec données du mandat	
► SDD remis et retourné impayé	
► Demande d'annulation de prélèvement, par prélèvement	

Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)

► Réception d'un virement SEPA (standard ou instantané)	GRATUIT
---	----------------

SEPAmail

► Demande d'identifiant créancier SEPAMAIL (ICQX)	40,00 € HT
► Contrôle de coordonnées bancaires, par contrôle :	
– En différé	0,80 € HT
– En temps réel	0,90 € HT

(1) Le tarif dépend du type de fichier transmis.

MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA

Espèces

► Versement d'espèces en euro ⁽¹⁾ , à partir de :	
– Frais par remise, à partir de la 9 ^e remise par mois	6,25 €
– Comptage :	
• Billets, au-delà de 10 000,00 € par mois	0,175 %
• Monnaie, au-delà de 1 500,00 € par mois	0,625 %
– Écart de comptage (différence entre les montants annoncés par le client et reconnus par la banque)	10,00 €
► Comptabilisation sur fichier	Nous consulter

Chèques en euro payables en France

► Remise de chèque(s) au guichet ou au GAB	GRATUIT
► Remise de chèque(s) "grands remettants" ⁽²⁾	Nous consulter
► Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé :	
– Pour motif sans provision	GRATUIT
– Autres motifs	16,20 €

Chèques en euro payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)

Cf. Moyens de paiement internationaux

Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable en France

► Internet (CMUT Direct) ou télétransmission :	GRATUIT
– Commission de remise, par remise	
– Commission de service, par effet :	
• Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF)	0,50 €
• Crédit Après Encaissement (CAE)	15,00 €
► Papier :	
– Commission de remise, par remise	9,50 €
– Commission de service, par effet :	
• Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF)	7,50 €
• Crédit Après Encaissement (CAE)	15,00 €
► Commissions liées ⁽³⁾ :	
– Demande de prorogation, réclamation, modification, annulation, présentation à l'acceptation	16,00 €
– Effet remis retourné impayé	16,00 €

Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)

Cf. Moyens de paiement internationaux

Virements non SEPA

► Virement de trésorerie en euro en provenance de la zone SEPA (dont France)	GRATUIT
► Virement de trésorerie en euro en provenance d'un pays hors zone SEPA	Cf. Moyens de paiement internationaux
► Virement ordinaire non automatisable en provenance d'un tiers	10,00 €

Remises documentaires et crédits documentaires

Cf. Moyens de paiement internationaux

MOYENS DE PAIEMENT – LES PAIEMENTS

MOYENS DE PAIEMENT SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)

► Mise en place d'un mandat de prélèvement SDD CORE ou modification du mandat	GRATUIT
► Paiement d'un prélèvement	GRATUIT
► Service d'alertes sur prélèvement disponible dans Top Infos ⁽⁴⁾	Cf. page 7
► Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽⁵⁾ :	
– Prélèvement inférieur ou égal à 20,00 €	Montant du prélèvement
– Au-delà de 20,00 €	20,00 €
► Frais de rejet de prélèvement pour motif autre que défaut de provision	20,00 €

(1) L'affectation d'une remise à un mois se base sur la date de traitement, voire de contrôle de la remise. (2) Un "grand remettant" est un client déposant en moyenne plus de 200 chèques par mois. (3) Commissions applicables quel que soit le type de remise et cumulables s'il y a lieu. (4) Nécessite la détentio d'un contrat CMUT Direct. (5) Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.

MOYENS DE PAIEMENT SEPA (suite)

	Internet (CMUT Direct)	Au guichet
► Opposition sur mandat	15,00 €	20,00 €
► Révocation de mandat	Non disponible	20,00 €
► Inscription d'un compte au service des créanciers autorisés	15,00 €	20,00 €
► Ajout d'un créancier autorisé, par ajout ultérieur	5,00 €	10,00 €
► Interdiction d'un créancier, par ajout	15,00 €	20,00 €
► Mise en place d'un mandat de prélèvement SDD B to B	10,00 €	15,00 €

Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)	Internet (CMUT Direct) ou télétransmission	Au guichet
► Frais par virement occasionnel (standard ou instantané) : – Entre vos comptes ⁽¹⁾ – Autres destinataires	GRATUIT 0,14 € ⁽²⁾	GRATUIT 5,15 €
► Frais de mise en place d'un virement permanent (standard ou instantané)	GRATUIT	6,50 €
► Frais de modification d'un virement permanent (standard ou instantané)	GRATUIT	3,00 €
► Frais par virement permanent (standard ou instantané) : – Entre vos comptes – Autres destinataires	GRATUIT 0,14 € ⁽²⁾	GRATUIT 0,14 € ⁽²⁾
► Virement sur liste/multiples (standard ou instantané) : – Commission de remise, par remise – Commission de service, par virement	GRATUIT 0,14 € ⁽³⁾	GRATUIT 5,15 €
► Frais par virement émis et retourné par la banque du bénéficiaire		6,00 €

MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA

Espèces

► Retrait d'espèces en euro en agence sans émission de chèque : – Retrait de billets – Retrait de monnaie roulée, par rouleau	GRATUIT 0,07 €
► Commande ou échange d'espèces en euro, suivant la volumétrie et la fréquence	Nous consulter

Chèques en euro payables en France

► Frais d'émission d'un chèque de banque	14,00 €
► Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	13,50 €
► Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽⁴⁾ : – Chèque inférieur ou égal à 50,00 €	30,00 €
– Chèque supérieur à 50,00 €	50,00 €
► Frais par chèque rejeté pour motif autre que défaut de provision	14,00 €
► Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	19,10 €
► Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire	19,25 €

	Internet (CMUT Direct)	Au guichet
► Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur : – Avec Assur-Carte Pro – Sans Assur-Carte Pro, par chèque – Sans Assur-Carte Pro, par chéquier	GRATUIT 11,00 € 27,00 €	GRATUIT 16,00 € 32,00 €

(1) Lorsque le virement est effectué entre deux comptes tenus dans des devises différentes, une commission de change s'applique, cf. «Frais liés aux opérations internationales», page 11. (2) Gratuit pour les Associations. (3) Gratuit pour les Associations, par Internet (CMUT Direct). (4) Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.

MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA (suite)

Chèques en euro payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	Cf. Moyens de paiement internationaux	
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable en France		
► Règlement d'effet, par échéance	1,00 €	
► Incident / Rejet d'un effet domicilié	18,00 €	
► Envoi d'un relevé des effets à payer :	2,40 €	
– relevé papier		GRATUIT
– relevé dématérialisé (via le service Document Via Internet)		
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)		
Virements non SEPA	Internet (CMUT Direct) ou télétransmission	Au guichet
► Virement de trésorerie en euro à destination de la zone SEPA (dont France)	6,25 €	8,25 €
► Virement de trésorerie en euro à destination d'un pays hors zone SEPA	Cf. Moyens de paiement internationaux	
► Virement réglementé (redevance : TVA, URSSAF, ...)	5,15 €	7,15 €
► Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite, concerne les virements réglementés et les virements vers un tiers en France)	1,00 €	1,00 €
► Virement non automatisable	8,50 €	12,00 €
Remises documentaires et crédits documentaires	Cf. Moyens de paiement internationaux	



Moyens de paiement internationaux

DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Les moyens de paiement internationaux couvrent :

- Les virements hors zone SEPA (cf. définition page 7), quelle que soit la devise,
- Les virements au sein de la zone SEPA (cf. définition page 7) dans une devise autre que l'euro,
- Les autres opérations non domestiques.

Pour les virements, il existe 3 options de frais liés :

- "SHA" (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. SHARE est l'option retenue par défaut.
- "OUR" : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux du Crédit Mutuel, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant. Les ordres transmis par le client avec cette option sont exécutés sous sa responsabilité.
- "BEN" (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Pour les virements au sein de l'EEE, la 2^e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais "SHARE" (frais partagés), tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option "SHARE".

Aux tarifs indiqués, il convient le cas échéant d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre, ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Les tarifs indiqués ci-après correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 6).

FRAIS LIÉS AUX OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Commission supplémentaire en cas de change (appliquée à toute opération d'achat ou de vente de devises) :

► Jusqu'à 75 000,00 €	0,05 %
► Au-delà	0,025 %
► Minimum	12,00 €

Frais de saisie, par virement

Majoration pour «virement express»

Frais par virement occasionnel incomplet

Commission pour émission d'un chèque de banque, hors commissions de transfert et de change

Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit

Impayé sur chèques et effets (hors effets documentaires)

Intervention sur chèques, effets et remises documentaires

Modification sur effets et remises documentaires

Frais de port (sur chèques en CAE⁽¹⁾, effets, remises documentaires) :

► Sécurisé	36,50 € HT
► Non sécurisé	8,00 € HT

Demande de justificatif de paiement

Frais d'analyse SFI & pays équivalents

de 50,00 €
à 100,00 € HT⁽²⁾

MOYENS DE PAIEMENT À L'EXPORT – LES ENCAISSEMENTS

Espèces

► Vente en compte de devises au guichet

4,60 €

Virements⁽³⁾

► Virement ordinaire :

– Commission de rapatriement

15,00 €

► Virement de trésorerie :

– Sans change

GRATUIT

– Avec change

12,00 €

Chèques⁽³⁾

► Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF) :

– Commission d'encaissement

• Minimum

0,10 %

• Maximum

15,00 €

60,00 €

► Crédit Après Encaissement (CAE) :

– Commission de dossier spécifique CAE (en sus de la commission d'encaissement SBF)

19,90 €

(1) Crédit Après Encaissement. (2) Selon le pays et la documentation du risque. (3) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre le cas échéant.

MOYENS DE PAIEMENT À L'EXPORT – LES ENCAISSEMENTS (suite)

Effets⁽¹⁾

► Commission d'encaissement	0,10 %
– Minimum	15,00 €
– Maximum	93,00 €

Remises documentaires⁽¹⁾

► Commission d'encaissement	0,20 %
– Minimum	80,00 €
– Maximum	350,00 €
► Frais d'impayé	70,00 €

Crédits documentaires⁽¹⁾

► Notification de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by	0,10 %
– Minimum	115,00 € HT
► Confirmation (taux prorata temporis variable en fonction du risque pays et du risque banque)	Nous consulter de 150,00 € à 310,00 €
– Minimum (variable en fonction du risque pays et du risque banque)	0,15 %
► Commission de levée de documents (perception sur le montant des documents reçus)	180,00 € HT
– Minimum	20,00 € HT
► Frais de message	40,00 € HT
► Frais de port sécurisé	
► Commission de transfert, modification simple ou de montant, acceptation/engagement de paiement différé	Nous consulter

MOYENS DE PAIEMENT À L'IMPORT – LES PAIEMENTS

Espèces

► Achat en compte de devises au guichet	4,60 €
---	--------

Virements⁽¹⁾

► Virement ordinaire ou permanent :	0,10 %
– Commission de transfert jusqu'à 75 000,00 €	0,05 %
• Au-delà	16,00 €
• Minimum	
– Frais de mise en place ou de modification d'un virement permanent	Cf. Moyens de paiement SEPA
► Virement de trésorerie :	
– Sans change	9,80 €
– Avec change	21,80 €

Chèques⁽¹⁾

► Commission de transfert jusqu'à 75 000,00 €	0,10 %
– Au-delà	0,05 %
– Minimum	16,00 €
► Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	Cf. Chèques en euro payables en France

Effets⁽¹⁾

► Commission de transfert jusqu'à 75 000,00 €	0,10 %
– Au-delà	0,05 %
– Minimum	16,00 €
► Commission d'encaissement	0,05 %
– Minimum	15,30 €
– Maximum	57,80 €

Remises documentaires⁽¹⁾

► Commission de transfert	13,80 €
► Commission d'encaissement	0,20 %
– Minimum	100,00 €
– Maximum	350,00 €
► Bon de cession	49,00 € HT

(1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre ou des bénéficiaires le cas échéant.

MOYENS DE PAIEMENT À L'IMPORT – LES PAIEMENTS (suite)

Crédits documentaires⁽¹⁾

- ▶ Ouverture de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by (perception prorata temporis sur le montant, de l'ouverture jusqu'à la date de validité)
 - Minimum
- ▶ Frais de message
- ▶ Commission de levée de documents (perception sur le montant des documents présentés)
 - Minimum
- ▶ Commission de transfert jusqu'à 75 000,00 €
 - Au-delà
 - Minimum
- ▶ Acceptation/Engagement de paiement différé (perception prorata temporis)
 - Minimum
- ▶ Frais de port sécurisé
- ▶ Commission de modification simple ou de montant, prorogation, émission d'un bon de cession, annulation...

1,25 % l'an
115,00 €
20,00 €
0,125 %
115,00 €
0,10 %
0,05 %
16,50 €
1,50 % l'an
100,00 €
35,00 € HT

[Nous consulter](#)

Monétique

SOLUTIONS D'ACCEPTEATION

Le Crédit Mutuel propose à ses clients professionnels une large gamme de produits et services leur permettant :

- d'encaisser des opérations de paiement par carte de façon sécurisée, en proximité et à distance
- de faciliter les paiements de leurs clients (PnF)

Le Crédit Mutuel propose un équipement adapté à leurs activités et à leur usage⁽²⁾ :

- la mise en place du matériel et l'installation du logiciel (Terminals de Paiement Électronique, Éditeur Lecteur de Chèques),
- la location mensuelle et l'assistance téléphonique,
- les dépannages sur site (pièces, main-d'œuvre et déplacement).

[Nous consulter](#)

Offre spécifique aux professions de santé intégrant la location de TPE et solutions complètes de gestion des Feuilles de Soins Électroniques (télétransmission, contrôle des remboursements...)

COMMISSIONS MONÉTIQUES

Commissions sur encaissement des paiements par carte

[Nous consulter](#)

Forfait mensuel "petits remettants" (moins de 1 000,00 € de flux mensuels)

[Nous consulter](#)

Option "petits montants" (transactions de moins de 15,00 €)

[Nous consulter](#)

Frais par impayé carte :

5,00 €
20,00 €

- Impayé niveau 1
- Impayé niveau 2

CARTES

COTISATIONS ANNUELLES

Fourniture d'une carte de débit (immédiat ou différé)

CB Mastercard Business ou CB Visa Business	60,00 €
CB Mastercard Business Executive ou CB Visa Gold Business	143,00 €
Visa Platinum Business	300,00 €
CB Mastercard Auto-entrepreneur	26,00 €
CB Mastercard Professionnel	43,50 €
CB Mastercard Achats Pro, selon plafond de paiement, à partir de	42,00 € ⁽³⁾

Autres cartes et services

Carte Automate bancaire ou carte de Dépôt	9,00 €
Carte Retrait Monnaie (accès aux automates de gestion de monnaie)	9,00 €
Option supplémentaire (synthèse, statistiques), disponible selon la carte, par option et par carte	9,00 €
Supplément pour carte Certizen ⁽⁴⁾ , par carte	12,00 €
Supplément pour option temps réel ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ , par carte	6,00 €
Service Payweb Card (numéros virtuels de carte de paiement)	GRATUIT

(1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires le cas échéant. (2) Prestations proposées par EURO INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance. Tarif selon type d'équipement. (3) Cotisation annuelle prélevée mensuellement. (4) Cartes disposant d'un cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte). Nécessite la détention d'une carte éligible. (5) Affichage en temps réel des opérations cartes en cours d'enregistrement. (6) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct et d'une carte éligible au service.

PAIEMENTS ET RETRAITS⁽¹⁾ – CARTES EN EURO

Opérations libellées en euro dans l'Espace Économique Européen (EEE) :

- ▶ Paiement par carte
- ▶ Retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) du Crédit Mutuel, CIC et Cash Services
- ▶ Frais par retrait d'espèces à un DAB d'un autre établissement, à partir du 3^e retrait par mois⁽²⁾

GRATUIT
GRATUIT
1,10 €

Autres opérations⁽³⁾ :

Commission fixe + pourcentage appliquée sur le montant de l'opération :

► Dans l'EEE + Suisse :	
– Paiement par carte, par paiement	0,33 € + 1,00 %
– Frais par retrait d'espèces à un DAB d'un autre établissement	3,30 € + 1,00 %
► Hors EEE et Suisse :	
– Paiement par carte, par paiement	0,33 € + 2,50 %
– Frais par retrait d'espèces à un DAB d'un autre établissement	3,30 € + 2,50 %
► Maximum par opération de paiement ou de retrait	10,00 €
Frais par retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement, avec carte	10,00 €

GESTION DES CARTES

Opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT
Frais d'opposition (blockage) de la carte par la banque	16,10 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	35,10 €
Frais de duplicita de relevé de carte	15,50 €
Refabrication d'une carte	13,00 €
Refabrication d'une carte en urgence	49,00 €
Réédition d'un code confidentiel	10,80 €
Réédition d'un code confidentiel en urgence	49,00 €
Changement du code confidentiel via un GAB Crédit Mutuel ou CIC	9,00 €
Modification temporaire au guichet du plafond d'autorisation de paiement ou de retrait	7,70 €

Crédits

FINANCEMENTS COURT TERME

DÉCOUVERT SOUPLESSE PRO

Frais de dossier :	
▶ À la mise en place	1,00 % min. 44,00 €
▶ Lors d'une modification	1,00 % min. 22,00 €
▶ Au réexamen annuel	0,50 % min. 22,00 €
Intérêts débiteurs	Nous consulter
Commission de plus fort découvert (définie page 5)	0,08 %
Commission de confirmation de crédit (définie page 5)	1,00 %
Commission de non utilisation de crédit (définie page 5)	1,00 %

AUTRES DÉCOUVERTS ET FACILITÉ DE CAISSE

Frais de dossier et d'actualisation, à partir de	90,00 €
Intérêts débiteurs	Nous consulter
Commission de plus fort découvert (définie page 5)	0,08 %
Commission de confirmation de crédit (définie page 5)	1,00 %
Commission de non utilisation de crédit (définie page 5)	1,00 %

(1) Pour les retraits : hors frais pouvant être prélevés par l'établissement gestionnaire du distributeur de billets, mentionnés au moment du retrait. (2) À partir du 2^e retrait pour les cartes de retrait ou à autorisation systématique, gratuit avec les cartes CB Mastercard Business Executive, CB Visa Gold Business et Visa Platinum Business. Si carte souscrite dans le cadre d'une offre groupée de services, 1 retrait supplémentaire offert par mois. (3) Opérations hors Espace Économique Européen ou opérations libellées en devise (le cas échéant, le coût de la conversion monétaire est consultable sur www.creditmutuel.fr).

ESCOMPTE

Intérêts d'escompte	Nous consulter
Minimum d'intérêts perçus par effet	6,50 €
Commission forfaitaire pour effet inférieur à 800,00 €	6,50 €
Commission d'endos	0,60 %
Commission d'usance (si délai > 92 jours)	1,50 %
Frais liés à la gestion des effets	Cf. page 8

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES

Cession de créances professionnelles par la Caisse	
► Frais d'enregistrement du bordereau	7,60 €
► Frais de suivi des créances cédées, par créance cédée	17,00 €
► Événements : relance, refus de notification, prorogation	12,75 €
► Frais liés aux incidents sur créances cédées : impayé, règlement partiel	12,75 €
► Intérêts débiteurs	Nous consulter
Cession de créances professionnelles en garantie, marché de l'agriculture	
► Frais de bordereaux (suivi de créances et notifications incluses)	30,00 €

FINANCEMENTS MOYEN ET LONG TERME

Frais de dossier :	
► À la mise en place ou lors d'un avenant ou lors d'une modulation ⁽¹⁾	Nous consulter
► Lors d'une modification sans avenant	7,30 €
Frais de lettre pour échéance de prêt impayée, par lettre ⁽²⁾	13,50 €
Délivrance d'un décompte	24,45 €

Garanties

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE DONNÉS

Frais de dossier	Nous consulter
Frais d'établissement d'acte, par acte :	
► E-caution via Internet (CMUT Direct)	25,00 €
► Caution ou garantie simple sur la France	60,00 €
► Caution ou garantie simple à l'international	120,00 €
► Caution ou garantie complexe sur la France, à partir de	150,00 €
► Caution ou garantie complexe à l'international, à partir de	265,00 €
Frais d'avenant, par acte :	
► Acte sur la France	50,00 €
► Acte à l'international	60,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel	de 1,00 % à 3,00 % ⁽³⁾
► Minimum par acte et par trimestre	12,00 €
Frais de mise en jeu	90,00 €
Frais de traitement de mainlevée :	
► Acte simple sur la France	45,00 €
► Acte simple à l'international	60,00 €
► Acte complexe	110,00 €
Frais de message SWIFT, par message	15,00 €

ACTES DE GARANTIE REÇUE

Constitution et gestion des actes	Nous consulter
Frais de traitement de mainlevée, selon la nature de la garantie	de 70,00 € à 400,00 €

(1) Si clause de modulation prévue au contrat de prêt. (2) 3 lettres de relance maximum par échéance impayée. (3) Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

Autres services aux professionnels

Hub Business Solutions (HBS)

Services logiciels, hébergés en mode SaaS (Software as a Service) fournis par EURO-INFORMATION EPITHETE.

HBS Communication Multibanques

- Multibanques : abonnement mensuel, à partir de
- Mono-banque : abonnement mensuel

40,00 € HT
10,00 € HT

HBS Opérations Bancaires (Virements, Prélevements et Lettres de Change (LCR))

Abonnement mensuel, à partir de

10,00 € HT

HBS Gestion de Trésorerie

Abonnement mensuel, à partir de

15,00 € HT

HBS e-notes de frais

Abonnement mensuel, à partir de

4,00 € HT

HBS e-factures

Nous consulter

HBS e-mandats

Nous consulter

Pour plus de détail, une fiche tarifaire est disponible auprès de votre chargé d'affaires.

Credit Mutuel Recouvrement⁽¹⁾

Recouvrement de créance amiable

15,00 % HT⁽²⁾

Recouvrement de créance judiciaire

Nous consulter

Épargne financière

Frais de transaction (sur valeurs mobilières, OPC...), conservation, convention de compte-titres et de services, transfert

Nous consulter⁽³⁾

(1) Crédit Mutuel Recouvrement est un service de recouvrement de créances à partir de 100,00 €, opéré par FILACTION, filiale de CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE. (2) Taux appliqué au montant de la créance recouverte. (3) Voir Fiche Clarté "Tarification Titres et Bourse" disponible sur www.creditmutuel.fr ou dans votre Caisse.

Dispositif de garantie des dépôts

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution disponible en Caisse et sur le site Internet de la banque.

Les solutions d'acceptation sont proposées par EURO-INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance – Société par Actions Simplifiée au capital de 53 212 140 euros – Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg – RCS Strasbourg 312 730 674.

EURO-INFORMATION EPITHETE, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 500 000 euros – Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg – RCS Strasbourg 822 035 242. ICS : FR53ZZZ818DC4 Emetteur : "EURO-INFORMATION EPITHETE". Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9 – RCS Strasbourg B 588 505 354. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances inscrits au registre national sous le numéro unique d'identification 07 003 758 (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM, entreprises régies par le code des assurances.

Cash Services est une marque de services gérée par la société 2SF – SOCIÉTÉ DES SERVICES FIDUCIAIRES, SAS au capital de 161 215 200 euros. Siège social : 3 avenue du Stade de France, 93200 Saint-Denis, RCS BOBIGNY 915166045.

Signature
numérique de
Marie-Hélène
DECLOFFRE
Date : 2022-01-21
14:22:13 +0200



Crédit Mutuel

FR231812-01AJNM



Réf. 81.28.79 - CEE/DV/IDF/MM/MA/NSE - Conditions janvier 2026 - Crédit photos : Gettyimages